

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2015

Le douze mars deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : : M. Jean-Marie MERLO - M. Thierry RAVERDY - M. Jean-Paul COFFINET - M. Marc DAIME - Mme Béatrice OLIVIER - M. Henri de BENOIST - M. Hervé BROCARD - M. Luc CASSAN - M. Johnny MOGLIA - M. Bernard COURTEFOIS - M. Francis BERSANO - M. Thierry MELOTTE - M. Pascal BOULANGER - M. Jean-Guy NOHA - Mme Micheline LADEUILLE - M. François RAHON - M. Hubert PAMART - M. Daniel KEM - M. Jean-Noël DELBART - M. Claude COLLANGE - M. Bruno CHEVALIER - M. Jean-Claude FROELIGER - M. Fabrice BEROUDIAUX - Mme Martine BRICOT - Mme Christelle REGNAULT - M. Daniel BLOTTIERE - M. Julien DALPAYRAT - M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS - M. Franck VILLEQUEY - Mme Liane DEHAYE.

Présents sans voix délibérative : Mme Evelyne SONNETTE - Mme Claudine BEAUDOUIN - Mme Nicole BEBEN - M. Benoit MANIN - M. Fabrice BRIQUET - M. Christian BALDUREAUX - M. Alphonse BLANCHE - M. Jacques LAURENTZ.

Absents excusés : M. Régis OLIVIER - M. Jean-Claude MICHEL - M. Philippe DEBOUDT - Mme Sonia GURHEM - M. Matthias CARPENTIER - M. Jean-Pierre CHAYOUX - M. Marc FOSSE - M. Christophe VINCELET - Mme Colette LETONDEUR - Mme Bénédicte HINZ - Mme Séverine LOPPIN - M. François HARANT - M. Luc RODRIGUES - M. Bruno CAILLIEZ.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. Conventions relatives à la cession entre la C.C.C.D. et les communes de biens meubles et immeubles à titre gratuit.
3. Ouverture de crédits en investissement : achat de matériel pour le chantier d'insertion et achat d'un véhicule pour le RAM.
4. Autorisation d'éditer une plaquette touristique sur le Chemin des Dames et choix du prestataire.
5. Signature d'une convention de partenariat pour la valorisation et la préservation des chemins ruraux de la C.C.C.D. avec l'association « chemins de Picardie ».
6. Demande de subvention OPAH : Anah.

7. Demande de subventions DETR pour la réhabilitation du siège : accès « handicapés », accueil touristique, bureaux administratifs..
8. Avis sur le projet de création de la Réserve Naturelle Régionale des « Coteaux du Chemin des Dames ».
9. Perspectives budgétaires 2015
10. Questions diverses.

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

M. DELBART souhaite qu'apparaisse dans le compte rendu le fait qu'il a quitté la séance au moment de la prise de parole de M. DALPAYRAT.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 11 décembre 2014.

2. CONVENTIONS RELATIVES A LA CESSION ENTRE LA C.C.C.D. ET LES COMMUNES DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES A TITRE GRATUIT.

DELIBERATION N° 1-2015

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a réalisé en 2014 des ouvrages ou acquis des biens mobiliers dans le cadre d'un projet d'embellissement des villages en vue d'accroître leur attractivité touristique. En accord avec les communes bénéficiaires, l'entretien et le renouvellement de ces biens seront à la charge de ces dernières. Il est donc décidé de procéder à un transfert de propriété. Pour ce faire une convention sera réalisée avec chacune des communes suivantes concernées :

Commune	Compte	Libellé	Montant T.T.C.
Corbeny	2145	Installation générale Chapelle St Marcoult	11 665.06 €
Corbeny	2184	Mobilier	1 107.60 €
Craonnelle	2145	Installation générale Place de Craonnelle	21 702.24 €
Craonne	2145	Installation générale Ravalement façade mairie	20 897.52 €
Craonne	2145	Installation générale Menuiseries mairie	46 143.82 €

Beaurieux	2145	Installation générale Calvaire	5 310.00 €
Chevregny	2145	Installation générale Monument aux morts	3 621.05 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à établir et signer la convention avec chacune des communes concernées.**

3. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT : ACHAT DE MATERIEL POUR LE CHANTIER D'INSERTION ET ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE RAM.

DELIBERATION N° 2-2015

Exposé de M. COFFINET

Le président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Dépenses d'investissement 2014 : 431 465.35 €
(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt).

Dépense maximum autorisée (25 % de 2014) : 107 866.34 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Véhicule pour le Relais Assistants Maternels

- Matériel de transport : 18 550 € (art. 2182)

La communauté de communes disposait d'un véhicule publicitaire pour le RAM mais le contrat arrive à terme fin février. Le président propose donc l'achat d'un véhicule d'occasion financé à 60 % par la CAF.

Mme TARDIVEAU précise que le véhicule utilitaire utilisé par le RAM serait remplacé par un véhicule 9 places qui pourrait être utilisé par le centre de loisirs et ainsi éviter la location d'un véhicule.

Matériel du chantier d'insertion

- Autres immobilisations corporelles : 5 399 € (art. 2188)

Matériel financé en totalité par du Fonds Départemental pour l'Insertion (F.D.I.).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'accepter les propositions du président dans les conditions exposées ci-dessus.

4. AUTORISATION D'EDITER UNE PLAQUETTE TOURISTIQUE SUR LE CHEMIN DES DAMES ET CHOIX DU PRESTATAIRE.

DELIBERATION N° 3-2015

Exposé de M. COLLANGE

En 2013 le conseil communautaire a délibéré afin de solliciter une subvention DETR pour la réalisation d'une plaquette touristique sur le Chemin des Dames.

Une subvention de 30 % a été obtenue et les crédits ont été inscrits au budget 2014.

La réalisation de cette plaquette n'ayant pas été faite en 2014 le président propose d'inscrire à nouveau la dépense au budget 2015.

Pour pouvoir diffuser cette plaquette le plus rapidement possible (centenaire), la commission « tourisme » a déjà réalisé une mise en concurrence et retenu un prestataire : l'entreprise « Rose et Piment », pour un coût de 11 076 € T.T.C.

M. COFFINET précise que cette plaquette remplacera celle réalisée il y a 10 ans et dont il reste très peu d'exemplaires. Elle sera éditée à 30 000 exemplaires. Elle sera distribuée aux hébergeurs qui sont très demandeurs, aux offices de tourisme, dans les salons.

M. COFFINET ajoute que ce projet a été validé en commission « tourisme » avant d'être proposé au conseil communautaire.

M. COLLANGE explique que la maquette sera choisie en commission « tourisme » début avril.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à retenir l'entreprise « Rose et Piment » pour concevoir et éditer la plaquette touristique sur le Chemin des Dames.
- d'autoriser le président à engager la dépense.

5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION ET LA PRESERVATION DES CHEMINS RURAUX DE LA C.C.C.D. AVEC L'ASSOCIATION « CHEMINS DE PICARDIE ».

DELIBERATION N° 4-2015

Exposé de M. CHEVALIER.

L'association « chemins de Picardie » a permis à la Communauté de Communes du Chemin des Dames, grâce au recrutement d'une stagiaire, d'inventorier et d'étudier les chemins ruraux de 6 communes de son territoire.

Etant donné le travail très intéressant qui a été réalisé et avec les objectifs de :

- mieux préserver le patrimoine communal,
- conserver le patrimoine naturel de la communauté de communes. Cela s'exprime au travers de démarches comme la Trame verte et bleue et le projet de Réserve Naturelle Régionale,
- pouvoir valoriser les chemins en proposant de nouvelles activités touristiques

Le président propose de poursuivre l'action sur le reste du territoire en signant une convention de partenariat pour la valorisation et la préservation des chemins ruraux de la C.C.C.D. avec l'association « chemins de Picardie », modèle ci-joint.

M. COFFINET précise que la communauté de communes financera uniquement les frais de déplacement (sous forme de bons d'essence, 1200 € inscrits au budget pour l'année) de la personne embauchée en service civique par l'association « chemins de Picardie ».

M. PUCHOIS déplore que les chemins ouverts par la communauté de communes ne soient pas entretenus.

M. CHEVALIER précise qu'il n'est pas question par cette convention d'ouvrir des chemins mais de les répertorier. Le but de la commission étant de définir quels seront ceux qui auront :

- un intérêt faunistique ou floristique pour les Réserves Naturelles Régionales par exemple,
- un intérêt touristique (faire des lieux de passage dans des circuits touristiques d'un village à l'autre),
- un intérêt au niveau des exploitations des bois.

Ensuite des préconisations seront faites pour l'entretien avec des coûts. Les communes décideront si elles veulent suivre ces préconisations ou non. Si toutes les communes le souhaitent la communauté de communes pourra prendre la compétence mais pour le moment on n'en est pas là.

M. COFFINET rappelle que les communes disposent d'une dotation pour l'entretien de leurs chemins et qu'elles peuvent aussi utiliser le chantier d'insertion. Il en profite pour informer les élus que le coût d'intervention journalier du chantier d'insertion sera porté à 75 €.

Le chantier d'insertion intervient gratuitement pour l'entretien des chemins de randonnée répertoriés.

M. PUCHOIS estime que dans sa commune le travail sur le chemin de randonnée n'est pas fait.

M. COFFINET en prend note et fait le nécessaire auprès de l'encadrant du chantier afin de résoudre le problème.

M. CHEVALIER rappelle que les GR sont entretenus par le Département, les chemins de randonnée par la communauté de communes et les autres par les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Autorise à l'unanimité le président à signer une convention de partenariat pour la valorisation et la préservation des chemins ruraux de la C.C.C.D. avec l'association «chemins de Picardie»**

6. DEMANDE DE SUBVENTION ANAH POUR LA MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH.

DELIBERATION N° 5-2015

Exposé de M. CHEVALIER.

La Communauté de Communes a signé une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Chemin des Dames avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat. Le montant et le nombre des aides attribuées sur 3 ans aux propriétaires occupants ont été validés. Le suivi-animation de cette OPAH a été attribué à Aisne Habitat pour un montant global de 55 390.00 € H.T.

La C.C.C.D. demande une participation de l'Anah de 35% + primes à l'ingénierie (FART, Habiter mieux) et primes à l'appui renforcé pour l'année 2015.

Cette action sera aussi financée par la Région dans le cadre du Contrat Territorial d'Objectif (CTO). Les taux seront connus ultérieurement.

M. CHEVALIER rappelle que c'est une opération qui entre dans sa dernière année et qu'elle a un impact important pour les entreprises régionales : 730 000 € reversés ce qui n'est pas négligeable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise à l'unanimité le Président à solliciter une subvention de l'Anah à hauteur de 35% du H.T. pour la prestation de suivi animation de l'OPAH + les primes à l'ingénierie (FART, Habiter mieux) et les primes à l'appui renforcé pour l'année 2015.

7. DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA REHABILITATION DU SIEGE.

DELIBERATION N° 6-2015

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames envisage la réhabilitation du siège intercommunal. L'ADICA a été missionnée afin de proposer un estimatif des travaux. Les travaux porteront sur 3 axes différents à savoir :

- l'accessibilité « handicapés »,
- l'accueil touristique,
- l'aménagement des locaux (aménagement de bureaux, archives, locaux de service, toit, assainissement, chauffage).

Afin de financer ce projet, la C.C.C.D. sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

- entre 30 et 45 % du montant H.T. pour l'aménagement des locaux (aménagement de bureaux, archives, locaux de service, toit, assainissement, chauffage).
- entre 30 et 55 % pour l'accueil touristique
- entre 20 et 60 % pour l'accessibilité « handicapés »

Plan de financement

TOTAL H.T.	260 149.57 €
dont :	
- accès « handicapés » H.T. :	13 340.00 €
- accueil touristique H.T.	46 112.74 €
- aménagement bureaux H.T. :	200 696.83 €
Subvention DETR accessibilité « handicapés » :	8 004.00 €
Subvention DETR accueil touristique :	25 362.01 €
Subvention DETR aménagement locaux :	90 313.57 €
Charge C.C.C.D. H.T.	136 469.99 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget intercommunal.

M. de BENOIST constate que le plan de financement est réalisé avec un maximum de subventions obtenues. Il déplore de ne pas avoir le plan de financement avec un minimum de subventions.

Mme HACHET lui répond que c'est parce que dans la délibération qui part à la préfecture on met toujours le maximum mais que dans les perspectives budgétaires on a mis le minimum à savoir environ 180 000 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- autorise à 28 voix pour et 3 abstentions (M. DALPAYRAT, M. RAVERDY, M. de BENOIST) le Président à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - entre 30 et 45 % du montant H.T. pour l'aménagement des locaux (aménagement de bureaux, archives, locaux de service, toit, assainissement, chauffage).
 - entre 30 et 55 % pour l'accueil touristique
 - entre 20 et 60 % pour l'accessibilité « handicapés »

8. AVIS SUR LE PROJET DE CREATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES « COTEAUX DU CHEMIN DES DAMES ».

Délibération reportée car beaucoup de communes n'ont pas encore donné leur avis.

9. RESULTATS 2014 ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2015

RESULTATS 2014

CCCD - COMPTE ADMINISTRATIF 2014							
Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Administration-Gestion	138 207.17	0.00	0.00	0.00	138 207.17	0.00	138 207.17
Charges générales	51 491.17	1 419.35	94 256.67	1 181.53	145 747.84	2 600.88	143 146.96
Chantier d'insertion	184 694.09	158 716.45	8 382.49	1 517.79	193 076.58	160 234.24	32 842.34
Equipements sportifs	20 094.72	0.00	0.00	0.00	20 094.72	0.00	20 094.72
Chemins	26 069.73	0.00	0.00	0.00	26 069.73	0.00	26 069.73
Entretien	23 155.12	0.00	0.00	0.00	23 155.12	0.00	23 155.12
Action sociale	187 327.95	127 127.18	0.00	868.27	187 327.95	127 995.45	59 332.50
Picardie en ligne	29 509.22	19 032.29	0.00	0.00	29 509.22	19 032.29	10 476.93
Guide artisans	3 858.48	0.00	0.00	0.00	3 858.48	0.00	3 858.48
OPAH	40 668.20	11 826.00	0.00	0.00	40 668.20	11 826.00	28 842.20
SPANC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Habitat	5 039.16	12 232.80	6 047.54	0.00	11 086.70	12 232.80	-1 146.10
Bibliothèque	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
GVI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Indemnités	37 696.43	0.00	0.00	0.00	37 696.43	0.00	37 696.43
Ordures ménagères	447 474.00	0.00	0.00	0.00	447 474.00	0.00	447 474.00
Gendarmerie	64 456.23	64 800.00	18 600.00	0.00	83 056.23	64 800.00	18 256.23
Pays	8 365.70	0.00	0.00	0.00	8 365.70	0.00	8 365.70
Tourisme	91 574.73	177 255.50	203 388.58	60 555.28	294 963.31	237 810.78	57 152.53
Amortissements	144 947.48	11 257.06	125 437.61	259 128.03	270 385.09	270 385.09	0.00
Impôts	98 697.00	869 927.00	0.00	0.00	98 697.00	869 927.00	-771 230.00
Dotation état	0.00	141 098.78	0.00	0.00	0.00	141 098.78	-141 098.78
Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Affectation	0.00	0.00	0.00	191 319.00	0.00	191 319.00	-191 319.00
Sous-total	1 603 326.58	1 594 692.41	456 112.89	514 569.90	2 059 439.47	2 109 262.31	-49 822.84
Report exercice antérieur		756 654.52	26 953.69		26 953.69	756 654.52	-729 700.83
virement de la section de fonctionnement					0.00	0.00	0.00
TOTAL	1 603 326.58	2 351 346.93	483 066.58	514 569.90	2 086 393.16	2 865 916.83	-779 523.67

CCCD - ACTION SOCIALE COMPTE ADMINISTRATIF 2014							
Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
A fond l'été	7 636.73	2 910.00	0.00	0.00	7 636.73	2 910.00	4 726.73
Action sociale	8 085.36	40 106.88	0.00	621.27	8 085.36	40 728.15	-32 642.79
Camp ados	22 270.64	6 909.01	0.00	0.00	22 270.64	6 909.01	15 361.63
ALSH été	26 584.94	11 164.29	0.00	0.00	26 584.94	11 164.29	15 420.65
Matériel ALSH	0.00	0.00	0.00	247.00	0.00	247.00	-247.00
Culture	12 039.65	4 199.22	0.00	0.00	12 039.65	4 199.22	7 840.43
RAM	30 339.87	14 716.94	0.00	0.00	30 339.87	14 716.94	15 622.93
Matériel RAM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ecole de musique	24 061.08	24 734.00	0.00	0.00	24 061.08	24 734.00	-672.92
Salaires	10 952.74	4 530.81	0.00	0.00	10 952.74	4 530.81	6 421.93
Sorties ados	5 306.96	1 306.00	0.00	0.00	5 306.96	1 306.00	4 000.96
Thé dansant	2 567.72	0.00	0.00	0.00	2 567.72	0.00	2 567.72
Vacances	21 923.23	11 356.20	0.00	0.00	21 923.23	11 356.20	10 567.03
Proximité	2 353.07	2 269.83	0.00	0.00	2 353.07	2 269.83	83.24
Fête du sport	8 848.00	2 500.00	0.00	0.00	8 848.00	2 500.00	6 348.00
Animation nature	512.96	290.00	0.00	0.00	512.96	290.00	222.96
sport dans les écoles	3 845.00	134.00	0.00	0.00	3 845.00	134.00	3 711.00
TOTAL	187 327.95	127 127.18	0.00	868.27	187 327.95	127 995.45	59 332.50

CCCD - TOURISME COMPTE ADMINISTRATIF 2014							
Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fête de la musique	17 282.51	517.50			17 282.51	517.50	16 765.01
Fête intercommunale	0.00	1 700.00			0.00	1 700.00	-1 700.00
Centenaire	13 301.16				13 301.16	0.00	13 301.16
Napoléon	14 841.41	420.00			14 841.41	420.00	14 421.41
Tour de picardie	11 968.70	114.00			0.00	114.00	-114.00
Embellissement	18 719.94				18 719.94	0.00	18 719.94
Petit patrimoine			100 408.64		100 408.64	0.00	100 408.64
maison du territoire					0.00	0.00	0.00
tourisme	15 461.01	174 504.00	102 979.94	60 555.28	118 440.95	235 059.28	-116 618.33
TOTAL	91 574.73	177 255.50	203 388.58	60 555.28	294 963.31	237 810.78	57 152.53

M. DALPAYRAT fait remarquer que le budget de fonctionnement est équilibré.

CCCD – SPANC COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
	0.00	757	279.92
		747	10 358.00
		002	28 083.02

Excédent de fonctionnement : 28 083.02 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
	0.00	001	500.00
		002	500.00

Excédent d'investissement : 500.00 €

RESULTATS ANNUELS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

	TOURISME	HORS TOURISME	GLOBAL
2010	+ 129 029	+ 58 462	+ 187 491
CUMUL	+ 392 619	+ 286 365	+ 678 984
2011	+ 93 049	+ 45 376	+ 138 425
CUMUL	+ 485 668	+ 331 741	+ 817 409
2012	+ 54 755	+ 62 341	+ 117 096
CUMUL	+ 540 423	+ 394 083	+ 934 506
2013	- 1 539	- 11 948	- 13 487
CUMUL	+ 538 884	+ 382 135	+ 921 019
2014	- 57 153	- 84 514	- 141 667
CUMUL	+ 481 731	+ 297 792	+ 779 523

Mme HACHET fait remarquer que depuis 2013 la totalité de la taxe de séjour perçue annuellement est dépensée. Il reste cependant de l'excédent en tourisme puisque les premières années cette somme n'avait pas été dépensée.

En réponse aux remarques de M. DALPAYRAT, Mme HACHET explique que le budget tourisme n'est pas en déficit globalement puisqu'il existe une réserve de 481 731 € qui ne peut être utilisée que pour des actions touristiques en investissement ou en fonctionnement.

En ce qui concerne le résultat hors tourisme on remarque que depuis 2013 on utilise l'excédent reporté pour équilibrer le budget.

M. COFFINET rappelle qu'en 2014, la communauté de communes a acheté le siège.

EVOLUTION DES CHARGES : DEPENSES - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ANNEES	MONTANT
2010	671 601
2011	720 193
2012	811 183
2013	900 292
2014	872 953

EVOLUTION DES RECETTES DOTATION ET IMPOTS HORS TOURISME

ANNEES	MONTANT
2010	739 244
2011	874 294
2012	867 669

2013	916 372
2014	912 328

Mme HACHET rappelle que les dépenses de fonctionnement doivent être couvertes par les recettes de fonctionnement pour pouvoir dégager chaque année de l'excédent pour investir.

En 2014 la communauté de communes dégage à nouveau un autofinancement pour les investissements. Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par les recettes de fonctionnement.

Pour 2015, suite aux baisses des dotations, les dépenses de fonctionnement ne seront plus couvertes par les recettes de fonctionnement et il va être nécessaire de commencer à puiser dans l'excédent pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

PERSPECTIVES 2015

CONTEXTE NATIONAL

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Croissance

Les perspectives de croissance pour la France : + 1% pour 2015 (+0.4% en 2014)

Inflation

Pour 2015, l'inflation prévisionnelle se situe à + 0.9% (taux estimé fin 2014 : + 0.5%)

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les collectivités territoriales vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse des concours de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (3.7 Md€ par an).

CONTEXTE LOCAL

Evolution de l'imposition

2010	2011	2012	2013	2014
613 153	660 839	691 112	742 584	740 137
		+ FPIC	+ FPIC	+ FPIC
		3 787	19 879	31 093

On constate une évolution du revenu de l'imposition sans avoir eu recours à la hausse des taux. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des bases grâce à Center Parcs et à l'arrivée de la commune de Chevregny.

Evolution des dotations

2010	2011	2012	2013	2014
121 346	125 012	128 429	134 278	122 392
+ FDTP	+ FDTP	+ FDTP	+ FDTP	+ FDTP
4 745	88 443	44 070	19 631	18 706

Evolution de la taxe de séjour

2010	2011	2012	2013	2014
157 469	154 745	165 650	170 917	174 504

M. COFFINET explique que l'on doit être vigilant car le lac doit être vidangé pour réaliser une visite décennale de la digue. Cette opération devrait durer 6 mois. Le Directeur s'inquiète pour la fréquentation du site. Cette vidange devait être réalisée en septembre 2015 mais une dérogation d'un an a été demandée pour permettre à Center Parcs d'informer sa clientèle. En tout état de cause, il y aura une incidence sur la taxe de séjour et il faudra en tenir compte dans le budget de 2016.

M. COFFINET informe les élus qu'il a assisté à une réunion à la Préfecture concernant la pollution du lac. Aucune explication n'a été trouvée pour le moment, cela ne vient pas des agriculteurs ni des assainissements. Il s'agit d'une pollution au phosphate qui a touché d'autres sites en France. Des prélèvements de la vase seront effectués lors de la vidange du lac.

M. COLLANGE explique qu'avant l'arrivée de Center Parcs, le niveau du lac était baissé l'hiver afin d'éviter l'eau stagnante mais maintenant avec la présence des cottages on ne peut plus.

M. DALPAYRAT souhaite avoir des explications concernant les amortissements et savoir s'il y a des prêts.

M. COFFINET lui explique que lorsque l'on achète un bien en investissement on doit amortir la dépense et la recette s'il y a eu des subventions afin de pouvoir réinvestir. Le conseil fixe les durées d'amortissements. Tous les biens ne sont pas amortissables. Dans les petites communes seuls les travaux d'enfouissement de lignes et les travaux concernant l'eau et l'assainissement sont amortissables obligatoirement.

L'amortissement d'un bien consiste en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement pour les dépenses et une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement pour les subventions.

Les biens cédés aux communes à titre gratuit sont aussi amortissables en un an, c'est pourquoi les chiffres sont élevés.

M. COFFINET confirme à M. DALPAYRAT que les amortissements ne nécessitent aucun prêt.

IMPÔTS : baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de 13 914 € compensée en partie par une dérive des bases estimée à 0.9 % (environ 11 803 €)

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : devrait augmenter jusqu'en 2016 mais sans certitude, inscription de la somme perçue en 2014.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : baisse prévisionnelle de 38 105 €, une baisse équivalente est annoncée en 2016.

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : Aucune certitude donc inscription au budget de 10 000 €

TAXE DE SEJOUR : stabilité

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par le gel puis la baisse des dotations d'Etat, les orientations du projet de budget 2015 se déclinent selon les axes suivants :

- **La maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'Etat (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des actions de qualité.
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** afin de permettre la réalisation de projets sans recours excessif à l'emprunt.
- **Pas de hausse de fiscalité en 2015**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part intercommunale) dans le budget des ménages.
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique.

HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2015

DEPENSES DE PERSONNEL

Mme HACHET : rédacteur principal de 1^{ère} classe, titulaire à 29 h. Chargée de l'administration générale, des finances, accompagnatrice socioprofessionnelle du chantier d'insertion et responsable de la commission protection de l'environnement.

Mme LAHAYE : Rédacteur, titulaire à 35 h. Chargée de développement local responsable des commissions économie, habitat - travaux - développement touristique.

Mme TARDIVEAU : animateur principal 2^{ème} classe, titulaire à 35 h. Responsable du service animation, communication, culture et jeunesse.

Mme LAFONT : Agent technique 2^{ème} classe, titulaire à 26 h. Chargée de l'entretien des locaux de la C.C.C.D. et mise à disposition des communes à la demande.

M. COFFINET rappelle que les communes peuvent demander l'intervention de Mme LAFONT en évitant les vacances scolaires puisqu'elle travaille pour le centre de loisirs durant ces périodes.

Mme LACOURTE : adjoint administratif 2^{ème} classe, contractuel à 17 h 50. Assistante de Mme HACHET.

Mme JUILLIART : Animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles, contractuelle à 30 h et directrice du centre de loisirs, contractuelle, à 6 h 50 annualisées.

M. CARMELLE : Adjoint d'animation 2^{ème} classe, contractuel à 35 h. animateur de la plate-forme « Picardie en ligne ». Il peut aussi intervenir dans les communes lorsque ces dernières rencontrent des problèmes informatiques.

M. BEROUDIAUX : Encadrant du chantier d'insertion à 35 h en CDI.
12 personnes en CDDI à 20 h sur le chantier d'insertion

Animateurs BAFA : Adjoints d'animation 2^{ème} classe, contractuels. Encadrement des enfants lors des vacances et des animations en faveur de la jeunesse.

La masse salariale brute est estimée à 436 508 € soit une baisse de près de 1 % par rapport au budget prévisionnel 2014.

Le budget prévisionnel 2015 intègre notamment les éléments suivants :

- Réduction de l'effectif : 1 apprenti
- Reprise à temps complet suite à congé parental : 1 personne
- L'impact des avancements d'échelon et de grade
- Le reclassement des catégories B et C
- L'augmentation du SMIC
- L'augmentation des cotisations et contributions retraites qui devraient se poursuivre jusqu'en 2017 voire au-delà.

CHARGES DE GESTION COURANTE

- Les ordures ménagères : maintien du montant par habitant mais augmentation de la population soit + 3 772 €
- Les indemnités des élus : base identique à 2014, augmentation des cotisations retraite et URSSAF.
- Maintien des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé :
 - Fonds de solidarité logement : 2 500 €
 - ADMR et AMSAM : 11 006 € (si ces organismes déposent des dossiers)
 - Coopérative scolaire : 2 500 €
 - Maison de l'emploi et de la formation : 8 366 €
 - Maison de la nature et de l'oiseau de Neuville sur Ailette : 7 200 €
 - Familles rurales de Corbeny : 1 500 €
 - Particuliers (OPAH et aide aux artisans) : 71 130 € + 15 000 €
 - Office du tourisme de Laon : 8 000 €

Transfert de la dotation « chemins » sur le budget de la taxe de séjour pour compenser la baisse de la DGF.

ACTIONS SOCIALES - SERVICES A LA POPULATION

- CAMP SKI : prévision identique - 24 jeunes à la Norma.
- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : février, printemps, juillet, octobre pour une capacité d'accueil de 50 enfants/jour.
- SORTIES ADOS : 6 sorties pour 50 jeunes.

- A FOND L'ÉTÉ : 2 semaines d'activités estivales pour les 12-16 ans, 1 séjour + 1 semaine multisport.
- SPORT DANS LES ECOLES : séances d'apprentissage à des disciplines sportives, prévision identique, 5 classes, 6 séances.
- VOYAGES SCOLAIRES : subventions accordées aux coopératives scolaires pour les voyages organisés, 30 € par enfant.
- THE DANSANT
- CULTURE : spectacles et sorties tout public, fête du livre, programme de prévention des addictions en partenariat avec la Champagne Picarde.
- ECOLE DE MUSIQUE
- ANIMATION NATURE : transport des scolaires sur les sites « nature » en partenariat avec la maison de la nature.
- RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
- ANIMATION DE PROXIMITE : Fête du sport et fête des loisirs regroupées sur un week-end
- GUICHET VIRTUEL INTERACTIF : coût 0
- PICARDIE EN LIGNE : maintien du service financé à 50 % par la Région jusqu'en 2017.

Réduction prévisionnelle d'environ 11 000 €

M. DALPAYRAT déplore que ces économies soient réalisées sur l'action sociale et demande si on ne pourrait pas trouver l'argent ailleurs.

L'exemple donné par Mme HACHET à savoir la baisse de la subvention attribuée pour la fête du livre de Merlieux le fait réagir très activement.

M. COFFINET lui répond que la communauté de communes continuera de participer à la fête du livre de Merlieux qui n'est pourtant pas sur le territoire de la C.C.C.D. contrairement à la communauté d'agglomération de Laon qui ne participe plus depuis plusieurs années.

Mme TARDIVEAU ajoute que les enfants de notre territoire continueront de participer à la fête du livre dans le cadre de la semaine « jeunesse ». Au cours de cette semaine, les auteurs se déplacent dans les écoles.

Mme TARDIVEAU explique que c'est sur l'ensemble des services que des économies ont été réalisées pour compenser la baisse des dotations d'état mais elle précise aussi que la diminution dans l'action sociale porte sur les spectacles tout public afin de pouvoir mettre l'accent sur les spectacles en direction des scolaires. Il est important d'amener la culture très tôt à l'école. Les coûts sont moins importants lorsque l'on fait intervenir un spectacle dans une école puisque l'on mutualise les moyens. Cela coûte plus cher d'amener les gens à Paris.

M. COFFINET et M. NOHA rappellent que l'argent perçu par la taxe de séjour ne peut être utilisé que pour des projets à vocation touristique.

COMMUNICATION GENERALE

- Parution de l'info'Com du Chemin des Dames en janvier et en septembre
- Suppression de la parution du guide des animations (-1200 €)

- News letters sur internet
- Site internet
- Facebook

CHANTIER D'INSERTION

Effectif maintenu : 12 personnes en insertion + 1 encadrant

Activité du chantier d'insertion : entretien des chemins de randonnée et de certains sites touristiques.

Action financée partiellement par l'Etat et le Conseil Général de l'Aisne.

Evolution du coût liée à la revalorisation du SMIC.

ECONOMIE - HABITAT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OPAH : 64 908 € inscrits au budget pour solder l'opération.

Coût global prévisionnel de l'opération : 132 097 €

Incidence favorable sur le développement économique et l'artisanat local.

RNR : obtenir le label de Réserve Naturelle Régionale

AIDES AUX ARTISANS : inscription de 15 000.00 € au budget

GUIDE DES ARTISANS : non renouvelé

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS : à l'étude, coût 0 en 2015

M. COFFINET ajoute que dans ce cadre une visite de l'usine qui vient d'ouvrir à Beaurieux a été réalisée. Ils sont numéro 1 en Europe en ce qui concerne la torréfaction de bois mais ils produisent aussi du bois d'allumage et de chauffage. La communauté de communes les a mis en relation avec les forestiers et l'ONF afin qu'ils puissent travailler un peu plus sur notre territoire puisque actuellement ils travaillent sur la forêt de Saint-Gobain. Cette entreprise, qui emploie 14 personnes est en plein développement. Des embauches de personnel non qualifié sont prévues. Trois personnes du chantier d'insertion vont réaliser des périodes de mise en situation en milieu professionnel au sein de cette entreprise.

GENDARMERIE

Prévision budgétaire identique au prévisionnel qui a servi à faire l'emprunt.

TOURISME

DEPENSES		RECETTES	
			628 595.00
		report	481 731.00
		Taxe de séjour	140 000.00
		TVA 2014	4 122.00
		DETR Panneaux 14	2 742.00
Aide aux communes	205 000.00		8202.00
Appel à projets touristiques	150 000.00	TVA	8 202.00
Fleurissement	24 000.00		

Dotation chemins	31 000.00		
Subvention	7 200.00		
Asso maison de la nature	7 200.00		
Randonnée	11 200.00		4 115.00
Recensement chemins	1 200.00		
Réseau Randonnée	10 000.00	TVA	1 640.00
		DETR 30%	2 475.00
Aire camping-cars	828.00		7 243.00
Géomètre aire camping-cars	828.00	DETR	7 243.00
Cotisations	9 600.00		
Office du Tourisme de LAON	8 000.00		
Cotisation CAUE	1 500.00		
Cotisation CDT	100.00		
Animation	47 000.00		1 666.00
Fête de la musique	28 720.00		
Centenaire	10 470.00	Scolaire + transport	1 666.00
Fête de la pomme	7 810.00		
Communication	41 580.00		14 948.00
Plaquette	11 076.00	DETR 30%	2 769.00
Promotion touristique	28 704.00	DETR 30 %	7 176.00
		TVA	4 708.00
Site internet	1 800.00	TVA	295.00
Siège CCCD	50 000.00		20 702.00
Travaux salle + accueil	50 000.00	DETR 30%	12 500.00
		TVA	8 202.00
Maison de territoire	313 063.00		
Travaux	313 063.00		
TOTAL	685 471.00	TOTAL	685 471.00

M. DALPAYRAT demande s'il est encore temps de déposer un projet dans le cadre de l'appel à projets touristiques.

M. COFFINET lui confirme que cette éventualité a été ouverte en commission pour les communes qui n'ont pas encore déposée de projets de le faire.

M. COFFINET informe les communes qu'elles n'ont pas à payer de cotisations au CAUE puisque c'est la communauté de communes qui la paie.

Centenaire : Mme TARDIVEAU explique qu'il s'agit de faire venir une compagnie avec un spectacle pour les scolaires et 2 représentations tout public.

Une participation de 2 € sera demandée par personne et le transport pour les scolaires sera financé par l'USEP.

Promotion touristique : la commission « tourisme » travaille en partenariat avec le Conseil Général, la DRT à la mise en place de panneaux de signalisation et d'information sur notre territoire (sur le site de Vauclair, musée de l'école de Chevregny etc...).

Maison de territoire : M. COFFINET explique que de l'argent est immobilisé en réserve afin de réaliser une structure sur la voie verte à Vauclair. Il fallait attendre que le site soit transféré de l'Etat au Conseil Général pour pouvoir faire quelque chose. C'est fait et le syndicat mixte de l'Ailette va en assurer la gestion. La commission « tourisme » va pouvoir à nouveau travailler sur le projet.

M. de BENOIST précise que des installations sont prévues par le Conseil Général sur le site. Il serait donc nécessaire de prendre contact avec eux pour travailler ensemble.

M. COFFINET explique que des contacts sont déjà pris.

Mme LAHAYE précise que la communauté de commune a les encouragements de la Région pour réaliser ce projet. Ce dernier a été lauréat de l'appel à projets touristiques lancé par la Région.

SPANC

Prise de compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

M. GIRARD précise qu'à ce jour 25 communes ont délibéré dont une contre. On attend maintenant l'arrêté préfectoral pour que la compétence soit effective.

Pour le moment 5 communes prioritaires : Saint-Thomas, Aizelles, Aubigny en Laonnois, Craonne, Craonnelle + Sainte-Croix qui a déjà débuté les études.

Etudes sous maîtrise d'œuvre publique

- 60 % subvention de l'agence de l'eau
- 20 % sollicités de subvention CDDL
- 20 % particuliers

Travaux sous maîtrise d'ouvrage privée

- 60 % subvention de l'agence de l'eau

Pour les habitants des communes qui ne pourront pas bénéficier de la subvention de 60 % attribuée par l'agence de l'eau, la communauté de communes apportera une subvention de 10 % des travaux (maximum 10 dossiers par an).

M. GIRARD précise qu'en 2013 il y a eu 4 réhabilitations et en 2014 aucune.

M. RAHON précise que s'il n'y a pas beaucoup de réhabilitations c'est parce que les gens ne sont pas subventionnés. Il se demande qui fera les travaux.

Mme HACHET lui répond que cela ne concernera que les gens vraiment obligés, possédant une installation qui ne fonctionne plus. C'est à ces personnes-là que la communauté de communes propose de verser une subvention de 10 %.

M. RAHON pense que cela crée une inégalité entre les habitants des communes prioritaires et les autres.

M. GIRARD n'est pas d'accord avec lui, il estime qu'il ne s'agit pas d'une inégalité dans la mesure où il s'agit de communes qui polluent plus.

M. RAVERDY pense que c'est parce qu'il y a un projet sur le ru de Fayot.

M. GIRARD lui répond par la négative.

M. RAVERDY déplore que les travaux dans sa commune ne soient prévus qu'en 2018 alors qu'il fait partie des communes prioritaires.

M. DALPAYRAT lui est heureux d'annoncer que les travaux de réhabilitation débuteront en octobre 2015 dans sa commune. Il estime qu'il suffisait d'y passer du temps pour monter les dossiers en tant que Maire du village.

M. RAVERDY souhaite savoir qui détermine le degré de pollution et le classement en commune prioritaire.

M. GIRARD explique qu'il s'agit de l'agence de l'eau selon la proximité du cours d'eau mais aussi le nombre d'habitants, le débit de l'eau. Les critères ont été exposés lors d'un précédent conseil communautaire par M. GUILLAUME de l'agence de l'eau. Il explique que les critères de priorité sont revus régulièrement et d'autres villages pourront devenir prioritaires.

M. COFFINET précise qu'en plus l'agence de l'eau est à moins de 50 % de réhabilitation sur les prévisions de l'agence de bassin. Ils ont des financements supérieurs c'est pour cela qu'ils révisent régulièrement les priorités.

BUDGET PREVISIONNEL SPANC 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		RESULTATS REPORTEES	28 083.00
ANNONCE ET INSERTION	500.00		
PARTICIPATION DIAGNOSTIC	40 743.00	AGENCE EAU	16 550.00
SALAIRE	3 390.00		
	44 633.00		44 633.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		RESULTATS REPORTEES	500.00
ETUDES	49 500.00	AGENCE EAU	24 750.00
		CDDL	4 125.00
		PARTICULIERS	20 625.00
DEPOT ET CAUTIONNEMENT	500.00		
	50 000.00		50 000.00

Participation au contrôle-diagnostic : près de 750 personnes ont retourné leur RIB afin d'obtenir les 30.18 € correspondant à la subvention de l'agence de l'eau. Les remboursements seront faits après le vote du budget.

M. GIRARD rappelle que deux communes (Sainte-Croix et Berrieux) ne pouvaient pas y prétendre étant donné que les diagnostics avaient été réalisés préalablement à l'octroi de la subvention par l'agence de l'eau. Il propose de prélever sur le budget principal de la communauté de communes 3 030 € correspondant à la somme nécessaire pour donner à chaque habitant ayant effectué le contrôle-diagnostic sur ces deux communes un bon d'achat d'une valeur de 30 €.

Salaires : prévu pour reverser sur le budget général le coût du temps de travail passé pour le secrétariat du SPANC. Jusque maintenant cela n'a pas été fait mais Mme HACHET souhaite pouvoir le faire cette année afin de payer des heures supplémentaires à Mme LACOURTE étant donné le travail supplémentaire qu'entraîne le remboursement de la subvention aux habitants.

M. COFFINET précise qu'il s'agit de travail ponctuel supplémentaire.

Etudes : M. GIRARD explique que la phase « études » va commencer, il prévoit d'en faire 90 en 2015. Ce chiffre dépendra de la capacité que les services auront à suivre les dossiers et dépendra aussi de la capacité financière de l'agence de l'eau.

HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2015

- Achat d'un véhicule pour le Relais d'Assistants Maternels financé partiellement par la CAF : 6 233 €
- Remplacement de l'ordinateur + réinstallation logiciel de Mme LACOURTE : 2 090 €
- Achat d'une relieuse mise à disposition des communes : 418 €
- Refonte du site internet de la communauté de communes : 1 505 €
- Achat d'un logiciel de communication : 1 338 €
- Achat de matériel pour le chantier d'insertion financé à 100 % dans le cadre du FDI.
- Achat de matériel informatique (tablette, PC et serveur) pour la plate-forme « Picardie en ligne » financé partiellement par la Région : 750 €
- Remplacement de l'assainissement d'un logement à Vassogne : 9 000 €
- Signalétique de randonnée dans le cadre du réseau de randonnée : 5 885 €
- Promotion touristique sur le territoire : 16 820 €
- Appel à projets touristiques dans les communes (incidence sur le développement économique local) : 300 000 € sur 3 ans (inscription 150 000 € en 2015).
- Subventions aux artisans : 15 000 €
- Maison du territoire : 313 063 €
- Réhabilitation du siège de la communauté de communes financé par de la DETR, la taxe de séjour et le recours à l'emprunt : environ 180 000 €.

La séance est levée à 21 h 30.